

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240201

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé Sur Braye en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian et HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.
12 février 2024	
Date d'affichage	
12 février 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 39	

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick

Madame NELET Annie est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**SYNDICAT MIXTE SARTHOIS
D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Vu la délibération n° 20200713 en date du 23 juillet 2020, relative à la désignation des représentants au syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

Suite à la démission de Monsieur PITOU Jean-Philippe de son mandat de conseiller municipal le 07 novembre 2023.

Il est proposé de désigner Monsieur LEROY, représentant suppléant du Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

Il est précisé que la désignation des membres doit se faire à bulletin secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **DESIGNE** Monsieur LEROY Michel, représentant suppléant de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 février 2024

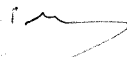
La secrétaire de séance,

Le Président,

Annie NELET



Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS